

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 139 Cours Genêt
Zone Parc Atlantique, 17100 SAINTES
521 168 427 RCS SAINTES

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 2 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juin,
A 8 heures,

Les associés de la Société 139 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, le 24 février 2026, au siège social.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Jean-Christophe DEFORGES**, désigné en qualité de président de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- La nomination du nouveau Président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la décision de Monsieur Jean-Christophe DEFORGES de mettre fin à ses fonctions de Président de la société 139 à compter du 2 juin 2026.

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président la société POMARIA, société à responsabilité limitée, Holding, immatriculée 103 160 826 RCS Saintes, dont le siège social est situé 139 Cours Genet 17100 Saintes, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Christophe DEFORGES, à compter de la même date.

La société POMARIA déclare accepter ses fonctions et n'être frappée d'aucune interdiction ou incapacité prévue par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Christophe DEFORGES
Représentant de la société Holding POMARIA

Monsieur Yohann DEFORGES
Associé

Madame Laura DEFORGES
Associée